

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL « Eau & climat »

404 communes de l'Aisne et de la Marne mobilisées pour protéger leurs captages et réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable



DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse	p. 2
Les signataires	p. 3
Le territoire – carte d'identité	p. 4
Le territoire - diagnostic	p. 5
Les principaux axes d'intervention	p. 7
L'agence de l'eau Seine-Normandie et son comité de bassin	p. 12
Contrat territorial « Eau & climat », mode d'emploi	p. 14

Relations presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit – Andriana. petit.marie-anne@aesn.fr / Port : 06.61.58.91.74

Sandrine Christini christini-dusoir.sandrine@aesn.fr / Tel : 03.26.66.25.88



SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL « EAU & CLIMAT »

404 communes de l'Aisne et de la Marne mobilisées pour protéger leurs captages et réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable

Châlons-en-Champagne, vendredi 30 aout 2019. A l'occasion du « Carrefour des élus » de Châlons-en-Champagne, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, la Ville de Châlons-en-Champagne, la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne et l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat territorial « Eau & climat ». Les signataires liés pour six ans, s'engagent à mettre en œuvre des actions pour l'eau potable, bénéfiques à 404 communes de l'Aisne et de la Marne. Le montant prévisionnel du contrat est de 63 M€ de travaux. Ils répondent à 3 objectifs qui s'inscrivent dans les conclusions des Assises de l'eau présentées le 1^{er} juillet 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : la protection des captages d'eau potable, la sécurisation de la ressource et la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable.



EAU POTABLE : Une préoccupation

A la question des sujets environnementaux les plus préoccupants, près d'un Français sur deux cite la QUALITE DE L'EAU POTABLE en troisième lieu, après les sujets adaptation au changement climatique et biodiversité (42%)

[Source Baromètre du suivi de l'opinion agences de l'eau/AFB](#)



Les fuites dans les réseaux d'eau potable pèsent sur les factures d'eau et entraînent une ponction accrue sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. L'étude du réseau d'eau potable du territoire pointe des disparités de performance comprises entre 70 et 90% de rendement alors qu'à certains endroits, seulement la moitié de l'eau potable arrive au robinet. 26,5 M€ de travaux prévus au contrat viseront à limiter ce gaspillage.

La qualité des eaux souterraines est affectée par les activités humaines de toutes origines et majoritairement agricoles et viticoles : toutes les eaux du territoire sont concernées par la problématique des phytosanitaires et des nitrates. La fragilité des eaux souterraines nécessite encore d'investir sur les équipements publics de production et de distribution d'eau potable en attendant d'avoir pu généraliser les mesures de prévention et de protection des captages : 32,6 M€ de travaux permettront de continuer à délivrer une eau respectant les normes de potabilisation, le temps que les effets des mesures préventives apparaissent. Les mesures préventives sont la priorité des signataires du contrat. Le défi est de taille : les efforts d'accompagnement et d'animation du contrat se concentrent sur les 126 captages du territoire dont 43 sont identifiés prioritaires et doivent faire l'objet de plans d'actions actés en 2024.

Dans le cadre de son programme « Eau & climat », l'agence de l'eau financera alors les actions émergentes : développement de l'agriculture biologique, enherbement ou reboisement des aires d'alimentation de captage, soutien aux techniques alternatives au désherbage chimique ou enfin les actions de maîtrise foncières visant à soutenir une agriculture durable. L'agence de l'eau Seine-Normandie soutiendra également les actions liées aux activités domestiques et industrielles ainsi que la structuration de filières pour les cultures économes en intrants : une stratégie partagée avec l'ensemble des signataires.

Relations presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit – Andriana. petit.marie-anne@aesn.fr / Port : 06.61.58.91.74


Sandrine Christini - christini-dusoir.sandrine@aesn.fr / Tel : 03.26.66.25.88



[Suivez l'actualité de l'agence de l'eau sur Tweeter @Seine_normandie](#)

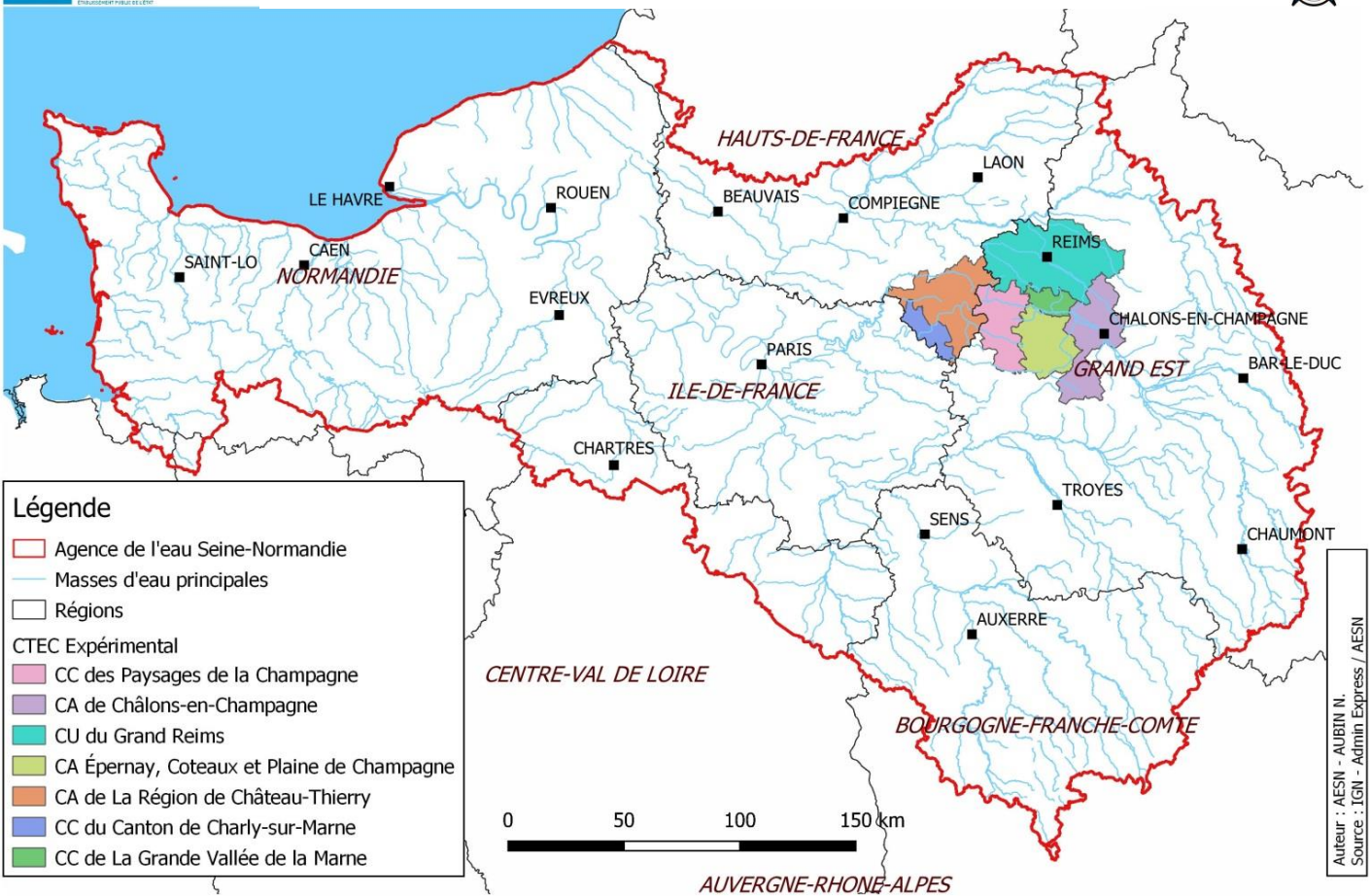
CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT

LES SIGNATAIRES

- ◆ Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne
Président : Dominique LÉVÊQUE
 - ◆ Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
Président : Christian BRUYEN
 - ◆ Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Président : Bruno BOURG-BROC
 - ◆ Ville de Châlons-en-Champagne
Maire : Benoist APPARU
 - ◆ Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
Président : Franck LEROY
 - ◆ Communauté Urbaine du Grand Reims
Présidente : Catherine VAUTRIN
 - ◆ Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
Président : Marcel CHATELAIN
 - ◆ Agence de l'eau Seine-Normandie
Directrice générale : Patricia BLANC
- 



**Contrat territorial « Eau & climat »
Protection de l'eau potable – Sud Aisne et Ouest Marnais**

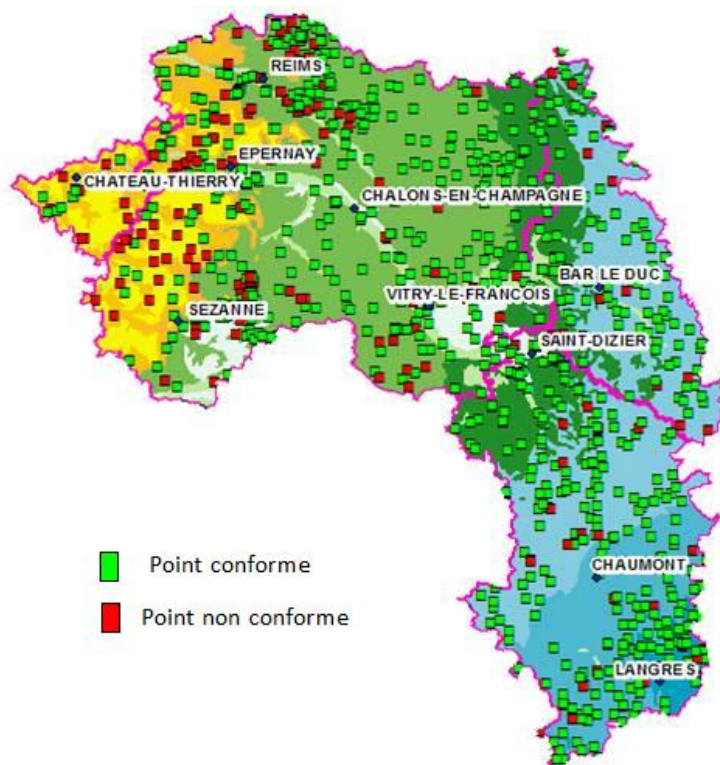


LE TERRITOIRE, EN BREF...

- ◆ 404 communes et 529 197 habitants ;
- ◆ Ruralité du territoire, en dehors des pôles urbains ;
- ◆ Activité économique liée au Champagne et à son exploitation et présence d'une industrie agroalimentaire développée ;
- ◆ 126 captages d'eau potable dont
6 « Grenelle », 16 « Conférence Environnementale » et 21 « Sensibles » ;
- ◆ Masses d'eaux souterraines impactées par les nitrates avec une tendance à la hausse et les produits phytosanitaires (état médiocre stable) ;
- ◆ Longueurs de canalisations d'eau potable importantes pour desservir les usagers.

QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Les ressources en eau actuellement exploitées par les structures communales, intercommunales et syndicales sont affectées par des pollutions diffuses de toutes origines, mais majoritairement agricoles et viticoles. Elles se traduisent par des teneurs élevées en nitrates et, dans certains secteurs, de pesticides dans les eaux brutes.



L'état chimique général des eaux souterraines (tous paramètres pris en compte), traduit une répartition hétérogène avec des enjeux marqués de reconquête des eaux souterraines dans le sud du département de l'Aisne et la partie occidentale du département de la Marne.

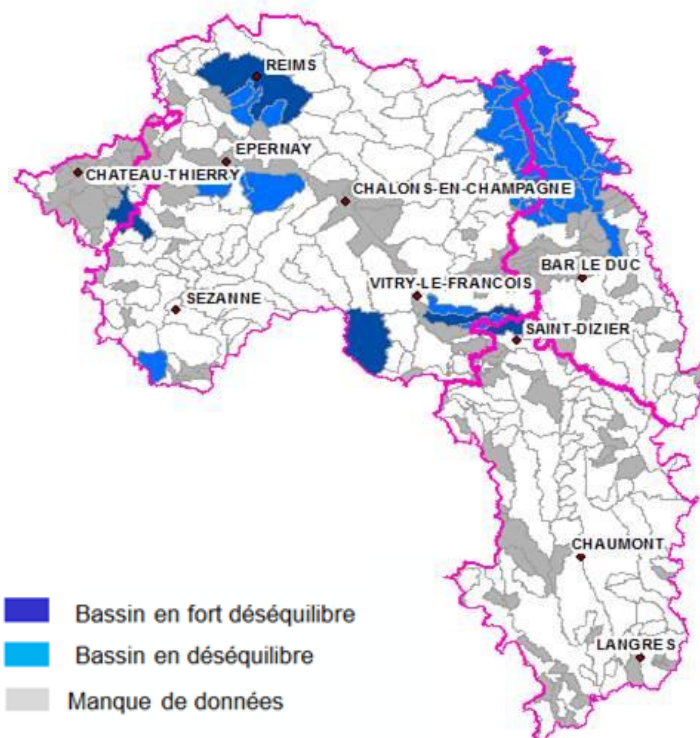
Les paramètres les plus déclassants sont les pesticides (la somme des pesticides totaux, le terbumeton déséthyl, le 2,6-dichlorobenzamide, l'atrazine, l'atrazine désisopropyl déséthyl, atrazine déséthyl, le bentazone, l'oxadixyl, le terbuthylazine, l'éthyluree et le Métazachlore) dont certains ne sont plus utilisés depuis des années mais restent présents dans le milieu.

L'état chimique, pour le paramètre nitrates, se traduit par 95% des masses d'eaux souterraines en bon état. Cependant, l'observation des tendances d'évolution des teneurs en nitrates fait apparaître un risque plus important de déclassement à l'horizon 2027 (8% de non-conformités potentielles contre 5% actuellement).

Au regard de ces éléments, il apparaît nécessaire de mettre en place un ensemble de dispositifs visant à maîtriser les pollutions diffuses d'origines agricoles, qu'elles soient réglementaires, contractuelles ou volontaires. Le volet « animation et protection de la ressource du contrat » a pour objectif de maîtriser les pollutions diffuses.

DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU

D'un point de vue quantitatif, certains territoires doivent faire l'objet d'une certaine vigilance, en particulier les zones rurales ou péri-urbaines.



La fragilité de la ressource en eau implique de la gérer durablement en réduisant les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ; c'est le second axe du Contrat.

1 QUALITE EAU POTABLE PROTEGER LES CAPTAGES

1/3

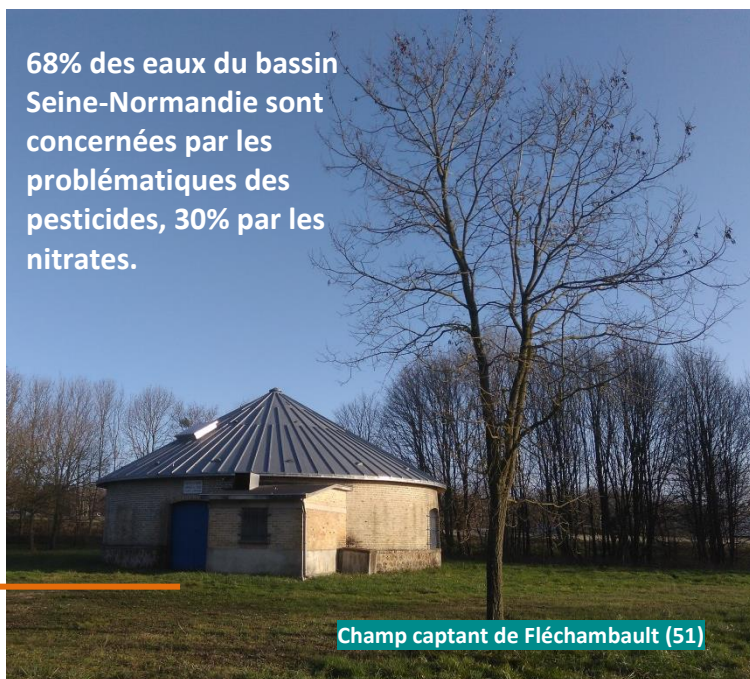
La stratégie de protection des ressources en eau du contrat territorial « eau & climat » Sud Aisne et Ouest Marnais passe par une politique préventive dont l'un des objectifs concerne la protection des captages d'eau potable.

ARTICULER LES LEVIERS REGALIENS ET LES LEVIERS INCITATIFS

Achever les procédures réglementaires de périmètres de protection

Les arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection sont des procédures réglementaires devant être mises en place pour chaque captage. Ces procédures s'accompagnent de prescriptions qui ont pour vocation de réduire les pollutions ou risques de pollutions accidentelles et ponctuelles. Proposées par un hydrogéologue agréé indépendant, ces prescriptions sont retenues par arrêté préfectoral suite à une enquête publique. En matière de pollution diffuse, elles peuvent par exemple interdire la création de stockages de produits phytosanitaires en dehors des exploitations, préconiser la mise en prairie permanente afin de s'opposer à tout épandage de produits phytosanitaires et favoriser le développement de l'agriculture biologique. Elles sont complémentaires des actions à caractère volontaire conduites à l'échelle des aires d'alimentation des captages.

68% des eaux du bassin Seine-Normandie sont concernées par les problématiques des pesticides, 30% par les nitrates.



Champ captant de Fléchambault (51)

Sur les 126 captages du territoire du présent contrat, 118 disposent d'un arrêté de DUP signé soit 94%, grâce aux effets des animations mises en place depuis 2010 (38 arrêtés de DUP signés sur la période). De même, **6 procédures sont en cours et devraient aboutir au plus tard en 2021**. Le contrat permettra donc de finaliser ces procédures sur les 6 captages et d'accompagner les acteurs concernés par la mise en application des prescriptions. 2 captages seront abandonnés dans l'optique d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable.

1 QUALITE EAU POTABLE

PROTEGER LES CAPTAGES

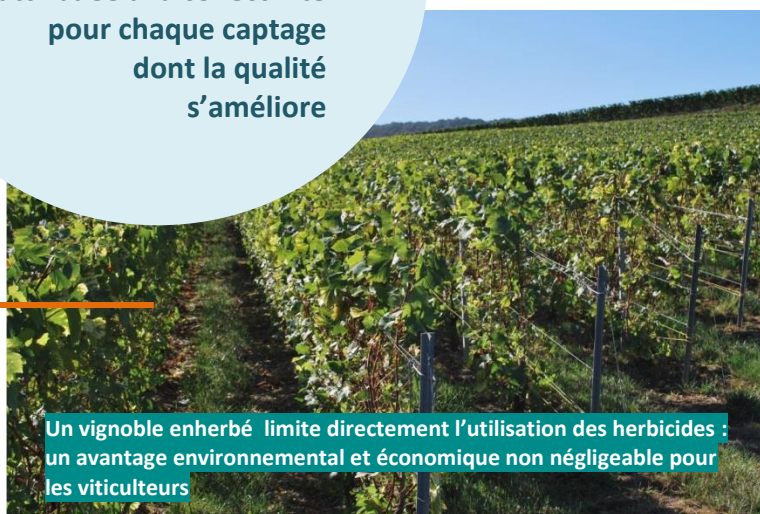
2/3



Champ captant de Gueux (51)
Retour d'expérience sur un plan
d'action qui traite à la fois les
aspects viticoles et agricoles.

BONUS CONTRAT

En fin de contrat, une prime de 8000 € sera attribuée à la collectivité pour chaque captage dont la qualité s'améliore



Un vignoble enherbé limite directement l'utilisation des herbicides : un avantage environnemental et économique non négligeable pour les viticulteurs

3,3 M€

C'est le montant prévisionnel destiné à l'animation du contrat.

Porter et animer les programmes d'action sur les aires d'alimentation de captages

Outre les actions réglementaires (DUP), le contrat permettra en ce qui concerne aires d'alimentation de captage (AAC), de réaliser les études nécessaires pour protéger les **43 captages prioritaires et sensibles identifiés pour le territoire. L'objectif est d'atteindre 100% des plans d'actions actés pour ces captages, en 2024.** A noter que parmi ces captages, 18 disposent de plans d'actions déjà actés avec mise en œuvre d'une animation et 15 études sont en cours. De plus, 5 zones d'alimentation de captages sont définies par la Chambre d'Agriculture de la Marne mais sans plan d'action effectif.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE VERS DES PRATIQUES DURABLES

La réforme des collectivités a conduit les 4 cellules d'animations à clarifier leurs missions et les territoires d'interventions de 7 animateurs chargés de missions « Eau & climat ».

Alliant des compétences en agronomie, gestion de projets collectifs et connaissance du terrain, les 7 chargés de mission iront à la rencontre des acteurs du territoire pour les sensibiliser aux problématiques de la qualité de l'eau et identifier ensemble des solutions pertinentes pour y faire face.

Les animateurs interviennent par exemple auprès des agriculteurs dans les aires d'alimentation de captage. Ils les accompagnent dans la mise en place de projets d'évolution vers des pratiques agricoles durables pour l'exploitant et pour la qualité de l'eau, en s'appuyant sur des partenaires techniques locaux. Pour que la protection de la ressource soit durable, ils doivent dépasser l'échelle de la parcelle agricole pour développer des projets territoriaux alliant les filières et l'aménagement du territoire. Ils seront les pivots de la stratégie de protection de la ressource en eau des intercommunalités signataires du présent contrat « Eau & climat » et de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

1 QUALITE EAU POTABLE

PROTEGER LES CAPTAGES

3/3

Les actions prévisionnelles :

OBJECTIF	ACTION	LIEU
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE	Etude de définition de l'aire d'alimentation des captages de la Plaine et définition du Plan d'actions	Chézy-sur-Marne
	Travaux suite à DUP	Chézy-sur-Marne Fère en Tardenois
	Procédures de DUP et études AAC	Courtagnon, Romigny, Thillois, Tramery, Val de Vesle, Villiers-aux-Nœuds
	Mise en œuvre des plans d'actions DUP et AAC & sensibilisation pluri-captages	USESA, Ville et Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Communauté d'agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Communauté Urbaine du Grand Reims
	Sensibilisation à l'agriculture biologique	USESA
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE	Réhabilitation de captages	Chézy-sur-Marne, Muizon, Vandeuil
	Diagnostic de Captage	Territoire USESA, Dontrien, Muizon, Les Petites Loges, Pontfaverger-Moronvilliers
	Réhabilitation/rebouchage des piézomètres	Territoire USESA
	Maîtrise foncière	Puisieux
	Etude des ressources en eau	Pévy, Tramery

4 M€

C'est le montant prévisionnel destiné à la protection et à la préservation des captages

2 LUTTER CONTRE LES FUITES AMELIORER LE RENDEMENT DES RESEAUX



**RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE :
MOYENNE NATIONALE DE 79,6%
SUR 5 LITRES D'EAU POTABLE
INJECTES DANS LE RESEAU, PLUS
D'1 LITRE EST PERDU AVANT
CONSOMMATION**

Les fuites dans les réseaux d'eau potable pèsent sur les factures et entraînent une ponction accrue sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. L'étude du réseau d'eau potable du territoire pointe des disparités de performance comprises entre 70 et 90% de rendement alors qu'à certains endroits, seulement la moitié de l'eau potable arrive au robinet.

Les collectivités, stimulées par la dynamique des Assises de l'eau, engagée par le Gouvernement pour relancer l'investissement dans les territoires et permettre de réduire les fuites d'eau se sont mobilisées pour prendre en compte l'enjeu dans le présent contrat. 26,5 M€ de travaux sont prévus pour limiter ce gaspillage.

**100 piscines
olympiques**

C'est l'équivalent, de
l'économie d'eau potable
réalisée, par an, après
travaux.

Les actions prévisionnelles :

OBJECTIF	ACTION	LIEU
AMELIORATION DES RENDEMENTS DES RESEAUX : Lutte contre les fuites	Réhabilitation de canalisations d'alimentation en eau potable	Chézy-sur-Marne Territoire USESA Châlons-sur-Vesle, Muizon, Selles, Tardenois, Territoire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

26,5 M€

C'est le montant
prévisionnel destiné
au volet lutte contre
les fuites du contrat

3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRODUIRE ET SECURISER

32,6 M€

**C'est le montant
prévisionnel destiné
au volet alimentation
en eau potable**

La fragilité de la ressource au plan qualitatif implique d'investir pour rénover les équipements publics de production et de distribution d'eau potable.

Les moyens curatifs (traitement sur charbon actif, ultrafiltration...) et palliatifs (changement de ressources, interconnexion), qui sont coûteux, ne peuvent être une solution pérenne mais ils sont nécessaires à titre transitoire en attendant que les actions de protection des captages donnent tous leurs résultats.

Les actions prévisionnelles :

OBJECTIF	ACTION	LIEU
ALIMENTATION EN EAU POTABLE Production et sécurisation	Réhabilitation des usines	Chézy sur Marne Fère-en-Tardenois
	Traitement des eaux	Romigny
	Interconnexion	Château-Thierry-Villers-Cotterêts, Château-Thierry-Tardenois, Nogent l'Artaud-Saulchery, Condé-Coupigny, Bourgogne- Bétheny, Bourgogne- Auménancourt, Chaumazy- Marfaux-Villers-aux-Nœuds, Courcy-Saint Thierry-Chenay, Gueux-Muizon, Pévy-Prouilly, Reims-Champfleury, Saint Etienne sur Suippes-Auménancourt, Tinquieux-Ormes-Thillois- Champigny
	Adduction	Avaux-Auménancourt, Dontrien- Saint Martin l'Heureux, Saint Souplet sur Py, Vaudesincourt, Vaudemange
	Alimentation en eau potable du Nord Champenois	Bourgogne



Un établissement public du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Dans chaque bassin, une agence de l'eau finance la politique de l'eau, à partir des redevances perçues auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière. Élus des collectivités, représentants des industriels, des agriculteurs, des associations, des milieux-socio-professionnels et des services de l'État définissent ensemble ses modalités d'intervention : le taux des redevances et celui des aides (subventions et avances) attribuées pour financer la politique de l'eau. L'agence de l'eau est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire.

La mission de l'agence de l'eau Seine-Normandie

• Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau se fonde sur l'état de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention, le programme « eau & climat » 2019-2024.

• Les moyens de l'agence : les redevances

L'agence perçoit des redevances auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages selon le principe pollueur-payeur. Les usagers contribuent à la « caisse commune » que constitue l'agence de l'eau à proportion de ce qu'ils prélèvent et/ou polluent. Cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des associations pour garantir la ressource en eau – en qualité et en quantité –, la santé publique et le cadre de vie sur son territoire.

• Favoriser les investissements

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

• Une organisation au service des territoires

L'organisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie en secteurs géographiques favorise une gestion de l'eau au plus proche des territoires : Seine-amont, Vallées de Marne, Vallées d'Oise, Seine francilienne, Seine-aval, Bocages normands, soit, 400 agents répartis sur le territoire Seine-Normandie, à l'écoute des acteurs de l'eau.



**CONTRAT DE TERRITORIAL EAU & CLIMAT :
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET LE COMITE DE BASSIN**

Le comité de bassin Seine-Normandie

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État, et constitue ainsi le « parlement local de l'eau ». L'agence de l'eau en assure le secrétariat.

Cette assemblée de 185 membres, élus pour 6 ans, émet un avis, sur proposition du conseil d'administration, sur le programme d'intervention de l'agence de l'eau : les types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux. Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » MODE D'EMPLOI

Le programme « Eau & climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie, vise à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La contractualisation permet de fédérer les actions communes sur les territoires à enjeux. Les contrats de territoire « Eau & climat » sont la déclinaison pour le bassin Seine-Normandie, des contrats de progrès mis en place dans le cadre des assises nationales de l'eau. Ils visent à accompagner les collectivités qui font face à des investissements importants en matière d'eau et d'assainissement.



UN CONTRAT POUR...

- ◆ Mettre en œuvre la politique territoriale et les actions prioritaires d'un programme d'action afin de réduire les sources de pollution et/ou de dégradation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- ◆ Faciliter et soutenir l'émergence et le suivi des projets les plus pertinents pour la mise en œuvre d'un programme d'actions.
- ◆ Mobiliser, outre l'agence de l'eau Seine-Normandie, un ou plusieurs acteurs ayant compétence à agir.
- ◆ Engager réciproquement les différents partenaires et maîtres d'ouvrages locaux dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.
- ◆ Donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

UN CONTRAT... DES ACTIONS CONCRETES

- ◆ Des actions portant sur au moins un des enjeux suivants : gestion à la source des eaux de pluie, préservation de la ressource en eau potable et protection des milieux aquatiques et humides ;
- ◆ au moins une action de sensibilisation "eau-biodiversité-climat" ;
- ◆ au moins trois actions pour l'adaptation au changement climatique.

4 AXES DE CONSTRUCTION

- ◆ un périmètre le plus pertinent possible,
- ◆ des objectifs quantifiés de résultats,
- ◆ un programme de travaux prévisionnels,
- ◆ l'engagement des partenaires pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

QUI PEUT PORTER LE CONTRAT ?

Les acteurs ayant les compétences techniques et réglementaires pour porter les actions.

LES MOYENS

- ◆ Une visibilité pluriannuelle sur les financements de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- ◆ une aide possible à l'animation ;
- ◆ une bonification de 10% pour les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans le contrat.

Crédits photographiques

Page 1, 2, 10, 14 : crédits AESN
Page 7 : crédits CUGR
Page 8 : captage - crédits CUGR/
vigne enherbée - crédits SC-D/ AESN
Page 14 : crédits SC-D / AESN

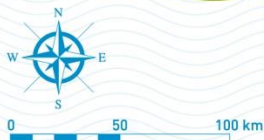
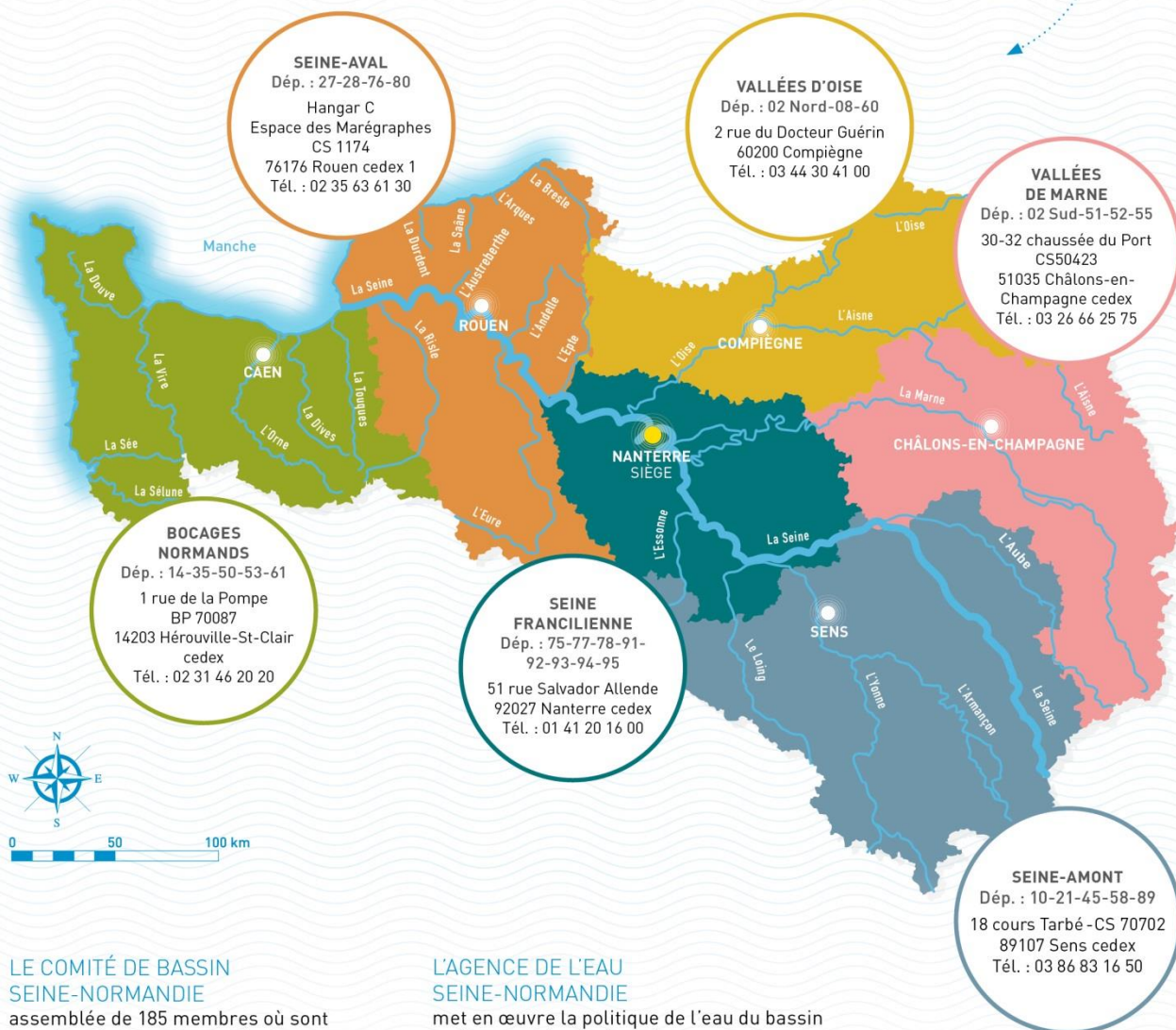
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie